

1.8

Structures de transition professionnelle



Les structures de transition professionnelle s'adressent aux jeunes gens et jeunes filles au terme de la scolarité obligatoire (qui ont 15 ans révolus au 30 juin). Les structures de transition professionnelle accueillent des jeunes qui proviennent du cycle d'orientation, des Ecoles de Formation Préprofessionnelles et des classes d'accueil de l'enseignement postobligatoire.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

La transition professionnelle est prise en charge par:

Centre de la Transition professionnelle – CTP

Avenue de Châtelaine 40
1203 Genève
Tél. 022 388 73 20
Fax 022 388 73 49
contact-ctp@etat.ge.ch

Séances d'information: voir p. 80.

LA TRANSITION PROFESSIONNELLE «PLEIN TEMPS»

Les classes de transition professionnelle plein-temps accueillent des élèves libérés de la scolarité obligatoire.

Ces structures s'adressent à des jeunes gens et à des jeunes filles qui:

- ▶ doivent encore définir un projet de formation;
- ▶ souhaitent consolider leurs acquis scolaires.

Par l'acquisition d'un savoir-faire en atelier (et lors de stages pratiques en entreprise) et par la mise à niveau des connaissances scolaires, ces structures permettent:

- ▶ de développer sa confiance en découvrant son potentiel et d'acquérir davantage d'autonomie;
- ▶ de préparer un projet professionnel et d'entreprendre une formation professionnelle (formation initiale de type CFC ou AFP 2 ans), ou d'entrer directement dans le monde du travail.

DURÉE DE LA FORMATION

Une année, exceptionnellement 2 ans, selon le projet.

ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS

- ▶ français, mathématiques, géométrie, informatique, culture générale, information scolaire et professionnelle, éducation physique;
- ▶ pratique en ateliers: les élèves sont amenés à parcourir toutes les étapes conduisant à la réalisation d'un produit: conceptualisation, planification, calcul dessin, schéma, préparation de la matière, fabrication, utilisation des machines, etc.

Les supports utilisés sont: travail du métal, créations techniques, travail du cuir, décoration, menuiserie, mécanique, électricité, micro-mécanique, couture, dessin technique, dessin artistique, bureautique, cuisine.

TITRE OBTENU

Attestation.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription doit être préparé par les personnes concernées de l'établissement du CO, des EFP du CEFI ou des classes d'accueil.

La direction attribue les élèves dans l'une ou l'autre des classes / ateliers, selon le profil et les intérêts des élèves, en lien naturellement avec les familles et les répondants des établissements concernés.

Les élèves inscrits sont convoqués ensuite pour un entretien.

LA TRANSITION PROFESSIONNELLE «DUALE»

Les classes de transition professionnelle duale accueillent des élèves de 15 à 19 ans qui proviennent :

- ▶ de 11^{ème} regroupement B N/N;
- ▶ de classes ateliers du cycle d'orientation;
- ▶ des Ecoles de Formation Pré-professionnelle;
- ▶ des classes d'accueil du postobligatoire.

Ces classes s'adressent à des jeunes qui ont un statut permettant d'effectuer une activité professionnelle en entreprise, qui ont déjà défini leur projet professionnel et qui désirent entreprendre une formation professionnelle. Au moment de l'inscription, un stage d'une semaine minimum doit avoir été accompli dans le domaine professionnel choisi.

Ces classes ont pour objectifs d'acquérir :

- ▶ la maturité et les comportements adéquats pour une formation professionnelle;
- ▶ les compétences scolaires et savoir-faire professionnels nécessaires pour entrer en formation.

DURÉE DE LA FORMATION

Une année.

ENSEIGNEMENT ET ACTIVITÉS

La partie «scolaire» s'effectue sous la forme de 15-16 heures de cours sur 2 jours: les lundis et mardis ou les jeudis et vendredis.

- ▶ français, mathématiques, sciences humaines, éducation physique et options: anglais, bureautique ou dessin;

La partie pratique s'effectue sous la forme d'un stage de 10 mois en entreprise, à raison de 3 jours par semaine.

Pour être accepté dans une classe de transition professionnelle duale, il faut:

- ▶ avoir effectué avec succès un stage probatoire dans une entreprise;
- ▶ avoir signé une «convention de stage»

qui précise les modalités pratiques du stage. Un stagiaire reçoit une indemnité correspondant à la moitié du salaire d'un apprenti de première année de la branche concernée.

TITRE OBTENU

Certificat de l'école et de l'entreprise.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription doit être préparé par les personnes concernées de l'établissement du CO, des EFP, des classes d'accueil ou des classes d'insertion professionnelle. Les élèves intéressés seront convoqués au Centre de la transition professionnelle. Ils devront défendre leur projet professionnel lors d'un entretien individuel.

OÙ ADRESSER LE DOSSIER D'INSCRIPTION?

Centre de la Transition professionnelle – CTP

Av. de Châtelaine 40
1203 Genève
cf. page 80